

Les assureurs assument les risques de la société

27 mai 2021

Gestion des risques

Le secteur de l'assurance joue un rôle important - à la mesure de son importance macroéconomique - dans la promotion de la durabilité économique, sociale et environnementale.

En premier lieu, le secteur de l'assurance souscrit des risques et limite les conséquences financières des sinistres. Protéger les particuliers et les entreprises contre les risques susceptibles de menacer leur existence matérielle, telle est l'essence même de la mission de l'assurance. Le secteur de l'assurance suisse est donc un partenaire de poids pour sa clientèle, tant privée que professionnelle. D'une part, il offre une protection contre les risques climatiques - par exemple, les inondations ou les sécheresses. D'autre part, certains assureurs nouent des relations commerciales avec des entreprises dont les activités sont considérées comme controversées par certains pans de la société.

Traditionnellement, les assureurs soutenaient leurs clients en matière de prévention des risques et, dans l'intérêt des deux parties, les aidaient à mieux se protéger contre les sinistres potentiels.

Les compagnies d'assurances figurent également parmi les plus grands investisseurs. À ce titre, elles ont un rôle essentiel à jouer afin d'améliorer la durabilité des flux financiers.

En remplissant toutes ces fonctions, les compagnies d'assurances sont en mesure d'apporter une contribution substantielle à la résolution des problèmes de durabilité. Dans ce contexte, l'élargissement de la gestion des risques des assurances revêt une importance capitale en matière de traitement approprié des questions de durabilité. Le changement climatique et les autres risques liés à la durabilité peuvent engendrer des dommages sociaux et économiques immenses. Les entreprises doivent adopter un comportement responsable envers la société ; cette attente a considérablement évolué ces dernières années. Elles sont aujourd'hui censées assumer la responsabilité des effets négatifs involontaires de leur activité.

Pour les assurances ainsi que pour les entreprises d'autres secteurs, les risques liés à la durabilité sont de deux sortes : premièrement, les risques résultant des problèmes de durabilité pour le secteur de l'assurance lui-même. Il s'agit ici essentiellement des paiements pour sinistres, mais aussi de plus en plus des risques d'investissement, de réputation et de responsabilité. Deuxièmement, les risques encourus par les parties concernées en raison des effets de la durabilité, à savoir les risques résultant de problèmes de durabilité, tels que l'évolution des conditions climatiques ou la pollution de l'environnement.

Évolution de la réglementation

La réglementation relative à la gestion des risques liés à la durabilité évolue et formule de nouvelles exigences en matière de gestion des risques des assurances.

- En juin 2020, la Confédération a adopté des lignes directrices consacrées à la finance durable. L'objectif est de positionner la Suisse comme une place de premier plan pour les services financiers durables. À cette fin, le Conseil fédéral entend articuler les conditions d'exercice de sorte à améliorer la compétitivité de la place financière suisse tout en permettant au secteur financier d'œuvrer efficacement en faveur de la durabilité. L'ASA salue ces lignes directrices, car elles reflètent les principes de l'économie de marché.
- En novembre 2020, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers Finma a présenté des propositions relatives à l'élargissement des règles de publication applicables aux grandes compagnies d'assurances et aux banques afin que les risques climatiques soient désormais davantage pris en

compte. Cette mesure facilite les comparaisons entre les entreprises et vise à garantir un traitement approprié de ces risques.

- En décembre 2020, dans le cadre de sa stratégie de renforcement de la Suisse comme place financière durable, le Conseil fédéral a encouragé les entreprises à publier des rapports conformes aux recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (Task Force on Climate-related Disclosures, TCFD). En outre, le Conseil fédéral a invité les établissements financiers à publier la manière dont ils prennent en compte les risques climatiques et environnementaux dans leur gestion de patrimoine, ceci conformément à leurs devoirs de loyauté et de diligence. Par ailleurs, le Conseil fédéral a chargé les autorités compétentes d'élaborer une base légale pour la mise en œuvre contraignante des recommandations de la TCFD par les entreprises, tous secteurs confondus. L'ASA salue cette mesure. Pour le secteur financier, les risques du marché et les opportunités d'investissement ne sauraient être évalués sans de telles informations.

Ces dernières décennies, les risques liés à la durabilité consistaient principalement en des risques de réputation du point de vue des acteurs de ce secteur. Ils voulaient surtout éviter d'être critiqués pour les affaires, voire les investissements, réalisés dans des secteurs controversés. Dernièrement, différents acteurs tels que l'OCDE et certaines autorités nationales ont précisé leurs attentes en matière de diligence raisonnable dans le domaine de l'environnement et des droits humains. Les enjeux liés à la durabilité comportent aujourd'hui de plus en plus de risques financiers (voir point 4.1). Ces exigences accrues en matière de transparence se sont également accompagnées d'un renforcement de la collaboration entre les différentes compagnies d'assurances suisses, ceci, aussi bien au sein de l'ASA que des groupes de travail de l'association sectorielle Swiss Sustainable Finance et des réseaux de « Initiative Finance du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (UNEP FI) ». Plusieurs assureurs suisses sont déjà signataires des Principes pour une assurance responsable (Principles for Sustainable Insurance, PSI) et de ceux pour l'investissement responsable (Principles for Responsible Investment, PRI).

Alors que le secteur de l'assurance s'est jusqu'à présent concentré sur les risques liés à la durabilité dans le cadre des activités d'investissement, l'attention se porte de plus en plus sur les activités d'assurance proprement dites, à savoir la souscription. Ici, les relations avec la clientèle et, par conséquent, les solutions sont plus complexes. Cette situation de départ implique un positionnement clair, une extension systématique du dispositif des risques et une mise en œuvre ferme au quotidien. Les compagnies d'assurances évaluent donc d'abord la pertinence des différents risques liés à la durabilité. Puis, elles les classent par ordre de priorité avant de les soumettre aux processus de contrôle et de prise de décision en fonction du domaine d'activité considéré.